

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DJS 277 - DDCT** Subvention (8.000 euros), au titre de la jeunesse, et convention d'objectifs annuelle avec l'association Actions Jeunes (17e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Actions Jeunes (17e) et l'autorise à signer une convention d'objectifs annuelle ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 30 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle 2018 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Actions Jeunes domiciliée 72, rue Pierre Rebière (17e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Actions Jeunes (492/2018\_04429, 2018\_04419, 2018\_04423, 2018\_04437) pour ses projets "Santé - Les ateliers périscolaires - mieux savoir s'alimenter" (2.000 euros), "Lien social - Les nocturnes" (2.000 euros), "Education - Relations filles / garçons et image de soi sur les réseaux sociaux" (1.000 euros) et "Lien social - Accueil jeunes et fête de quartier" (3.000 euros).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**